

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 27 avril 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les parents des enfants présents à la halte scolaire bénéficient d'un accès à tout moment.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive envers les enfants.
- Les produits toxiques sont rangés sous clé hors de la portée des enfants.
- Les dossiers administratifs sont complets.
- Le dossier des enfants est complet.
- Observations : l'accueil des enfants, lavages des mains, jeux libres et la collation. À mon départ les enfants se préparent pour aller à l'extérieur.
- Discussion avec l'exploitante concernant les dossiers des enfants et le cours de RCR.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 avril 2022

Date

original signé par
Sylvianne Maltais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 avril 2022

Date